

# COMMUNE DE VALLANT SAINT GEORGES

Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs

**- DICRIM -**



**RISQUES MAJEURS**  
Apprenons les bons réflexes !

**- Document à conserver -**

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une **TRÈS GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire,



Jean Claude MARION *Aube*

Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

l'évènement = l'aléa



**Risque = produit d'un aléa + un enjeux**

**Il existe plusieurs types de risques :**

**Les risques naturels** (inondation, mouvement de terrain...)

**Les risques technologiques** (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)

les enjeux



**Les risques météorologiques** (tempêtes, fortes neiges, ...)

**Les risques sanitaires** (pandémie, canicule, ...)

Le risque



**Un risque est dit “majeur” :**  
**si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.**

## Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
10PREF19990415	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

*L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».*

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **VALLANT SAINT GEORGES** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.



# A quels risques sommes-nous exposés à VALLANT SAINT GEORGES ?



inondation lente



mouvements de terrain liés à la sécheresse



aval d'un barrage



transport de marchandises dangereuses



unité nucléaire



activités industrielles

*Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)*

*Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM*

*(en mairie ou sur [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))*

## Les risques naturels :

### □ Les inondations :

- PPRI de la Seine (approuvé le 28/03/2017)
- Remontées de nappes phréatiques

### □ Les mouvements de terrain :

- Retrait gonflement des sols argileux « aléa faible»

### □ Les cavités

## Les risques technologiques :

### □ Nucléaire :

- PPI CNPE (approuvé le 30/07/2019) dispositif de stockage et de distribution des comprimés diodium de potassium

### □ Rupture de barrage :

- PPI barrage-réservoir Seine : brèche dans la digue de La Morge (arrivée de l'onde de submersion : six heures trente minutes).

### □ Transport de Matières Dangereuses :

- RD 619, Ligne S.N.C.F Paris/Bâle.

### □ Activités industrielles : stockage...

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :

## Les catastrophes naturelles reconnues



**Les risques météorologiques :**  
Tempête de 1999, fortes neiges...



**Les risques sanitaires :**  
Pandémie, canicule...

(Source :[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

*L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes.  
Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.*



# ALERTE DE LA POPULATION

**En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante  
selon les besoins / évènements :**

**Le territoire a été divisé en huit secteurs attribués à trois personnes pour diffuser l'alerte :**

- avec la sono portative et le porte-voix
- en porte à porte
- par téléphone, si aucune réponse avec les deux premiers procédés.

**Deux points de rassemblement ont été retenus**



**A la salle des fêtes et/ou au préau de l'école  
suivant le risque.**





## RISQUE INNONDATION

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue.

La crue correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

### 2 types d'inondation :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



Plus d'infos sur : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

### Le risque à VALLANT SAINT GEORGES

La commune est concernée par le risque inondation lente ou de plaine. En cas de débordement de la Seine, l'eau pourrait arriver aux abords des maisons. Cette montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

### Les mesures de prévention

En 2011, un Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I Seine) a été approuvé sur la commune. Il détermine les zones inondables et y réglemente l'usage des sols afin de protéger les personnes, les biens et le champ d'expansion des crues. Plusieurs zones sont identifiées, chacune disposant de son propre règlement décrivant les interdictions, possibilités d'aménagement et prescriptions à respecter.

### Les moyens de surveillance et d'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers ou gendarmerie).

**Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de rassemblement adaptés au risque.**

Consultable sur : [www.vigicrues.fr](http://www.vigicrues.fr)



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

### DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie sur la situation de votre habitation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations, vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

### PENDANT LA CRUE

#### A l'annonce de la crue.

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc ... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez compteurs EDF, gaz.
- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

#### Lorsque l'eau est là

- Montez dans les étages avec eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampes de poches, piles de recharge, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

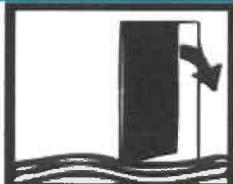
### APRES LA CRUE

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contacter votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- Contacter votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de votre commune.

### Les bons réflexes !



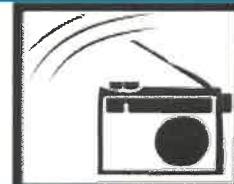
Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule



# Risque Transport Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à VALLANT SAINT GEORGES

La RD 619 et les rues communales ainsi que la ligne S.N.C.F Paris/Bâle sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des véhicules et des trains contenant des matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage毒ique.



## Les mesures de prévention :



Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des eaux...)

Des Plans d'ORganisation départementale des SECours (Plan ORSEC TMD) seront mis en œuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposé notamment à l'arrière du véhicule.



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



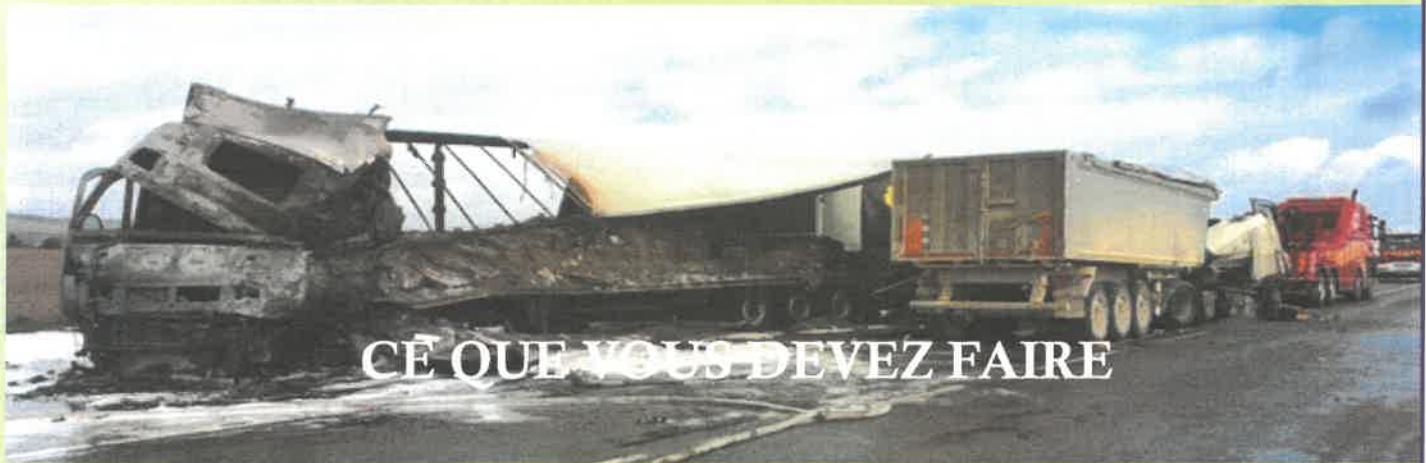
Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

#### Si vous êtes témoin :

- Donnez l'alerte : **pompiers 18**  
**police 17,**  
**depuis portable 112**

- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

### PENDANT L'ACCIDENT

#### Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.

#### Écoutez la radio

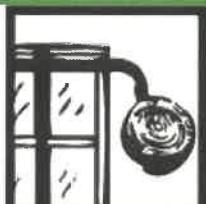
##### Champagne FM Troyes 97.5

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

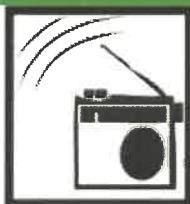
### Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# Risque rupture de barrage « barrage-réservoir Seine »

## Le risque à VALLANT SAINT GEORGES

Le principal risque réside dans l'hypothèse, extrêmement peu probable, d'une rupture de digue progressive d'un de ces barrages. En effet, la conception et la configuration des ouvrages écartent, a priori, toute hypothèse de rupture accidentelle brutale. Une étude de dangers a permis de modéliser les zones touchées par l'onde de submersion, ainsi que le délai d'arrivée de cette onde. A VALLANT SAINT GEORGES, seules les habitations situées au Nord de la Rue des Chevaliers seraient impactées.

### Les mesures de prévention :

Outre les mesures de surveillance des ouvrages, des Plans Particuliers d'Intervention (P.P.I) approuvés le 28 mars 2017) intégré à l'organisation de la réponse de sécurité civile (O.R.S.E.C) ont été établis par la préfecture de l'Aube et définissant les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population la plus proche des barrages.

Ce dispositif prévoit notamment les mesures d'organisation des secours :

- l'information et l'alerte des populations
- l'évacuation préventive et l'accueil des populations concernées



Barrage-réservoir Aube



Barrage-réservoir Seine



Barrage-réservoir Marne

(Source EPTB Seine-Grands Lacs)

**Les communes concernées par un PPI sont dans l'obligation d'établir  
un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie sur la situation de votre habitation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

#### A l'annonce de l'arrivée de l'eau

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc... qui pourraient être atteints par l'eau.

### AVANT LA RUPTURE DE BARRAGE

#### A l'annonce de l'arrivée d'eau

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc ... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez compteurs EDF, gaz.
- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

#### Lorsque l'eau est arrivée

- Montez dans les étages avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

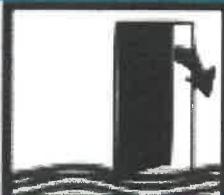
### APRÈS

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Les bons réflexes !



Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule



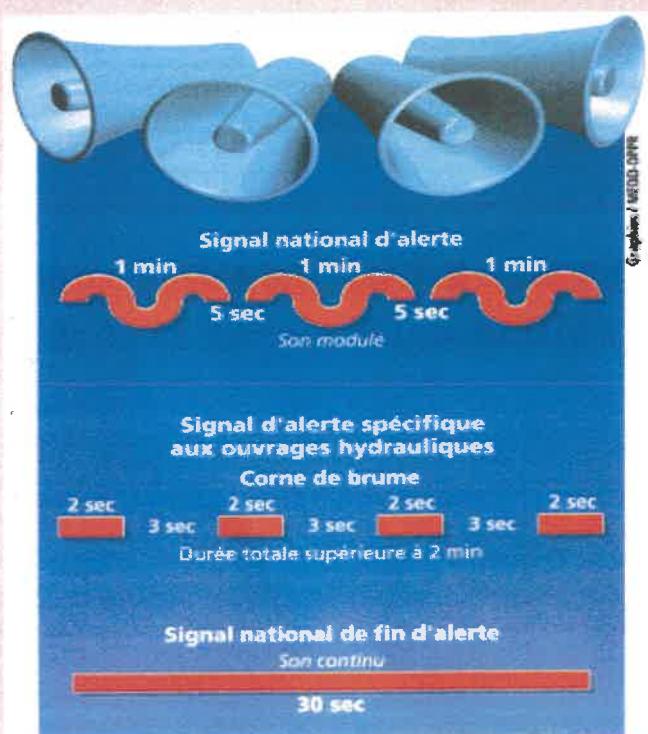
## ALERTE Rupture de barrage

**La commune de VALLANT SAINT GEORGES est située dans la zone « d'inondation spécifique »**

La zone située en aval d'un barrage est découpée en trois zones :

**1 - la zone de proximité immédiate**, peut être submergée dans un délai d'un quart d'heure, ne permettant qu'une alerte directe.

Dans cette zone, la population doit évacuer dès que l'alerte est donnée à l'aide des cornes de brume.



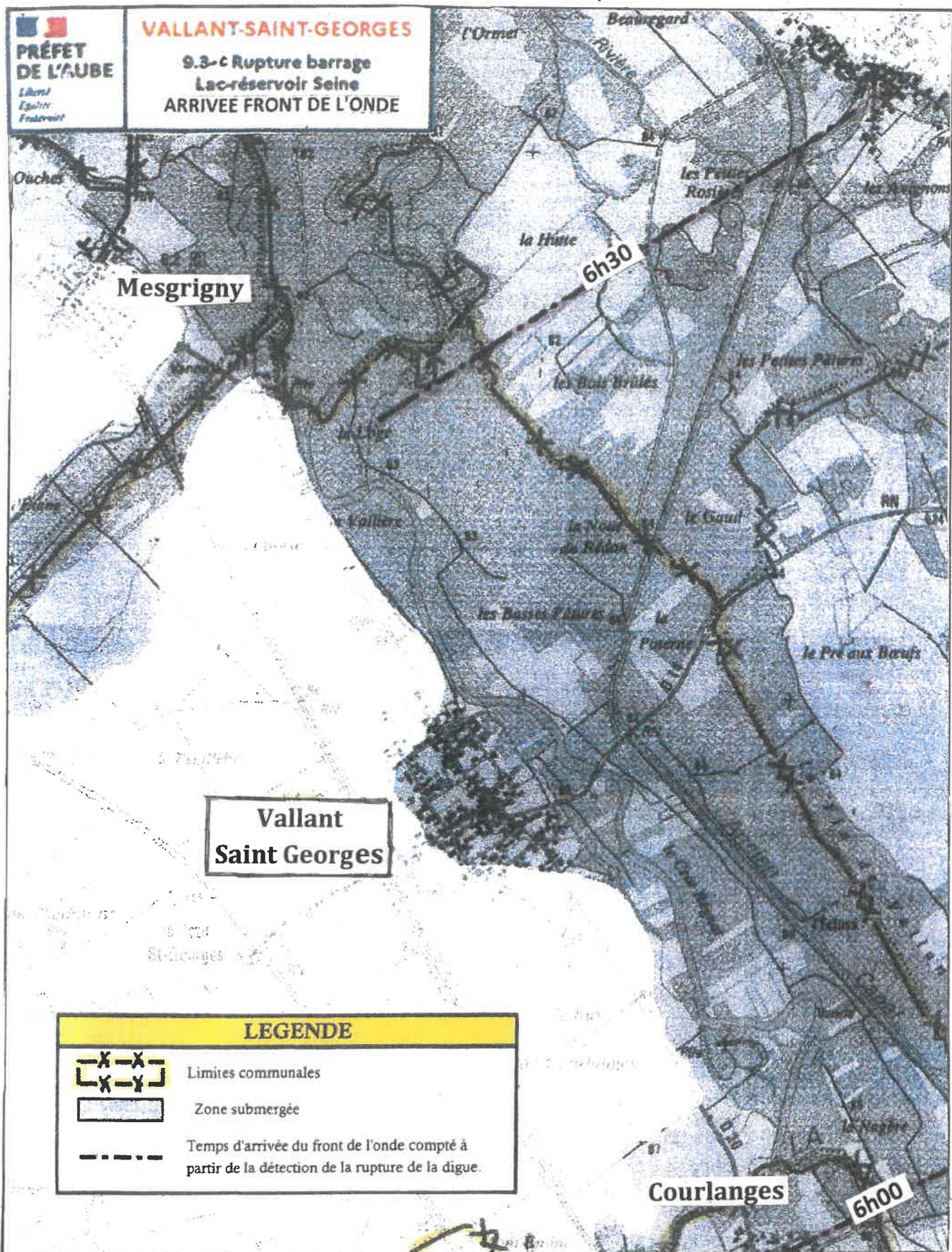
**2 - dans la zone d'inondation spécifique**, la submersion est plus importante que celle de la plus grande crue connue, l'alerte définie dans le PCS sera mise en œuvre par la commune.

**3 - dans la zone d'inondation**, la submersion est moins importante que les plus grandes crues connues, l'alerte définie dans le PCS sera mise en œuvre par la commune.

### CONSIGNES

- ¤ connaître le système d'alerte spécifique selon la zone où on habite.
- ¤ savoir où se situent les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires d'évacuation.

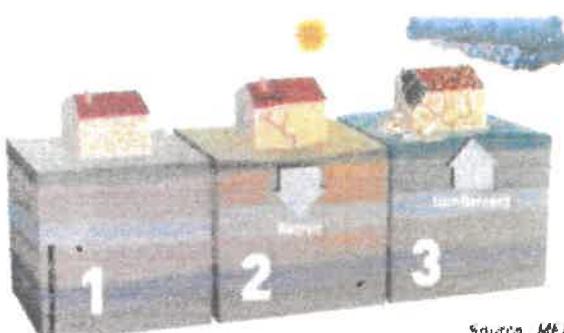
# Carte «rupture de barrage»





# Risque mouvement de terrain « retrait-gonflement des sols argileux » Aléa faible

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche).



Source : MDDU



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions  
(fissures, déformations des ouvertures,...)  
pouvant rendre inhabitables certains bâtiments.

## Le risque à VALLANT SAINT GEORGES

La commune se situe sur une zone d'aléa faible (voir carte).

### Les mesures de prévention :

Le ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque « retrait-gonflement des sols argileux ». Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? et une brochure sur la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2020.

#### Comment faire pour prévenir des dégâts ?



Eloigner la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades.



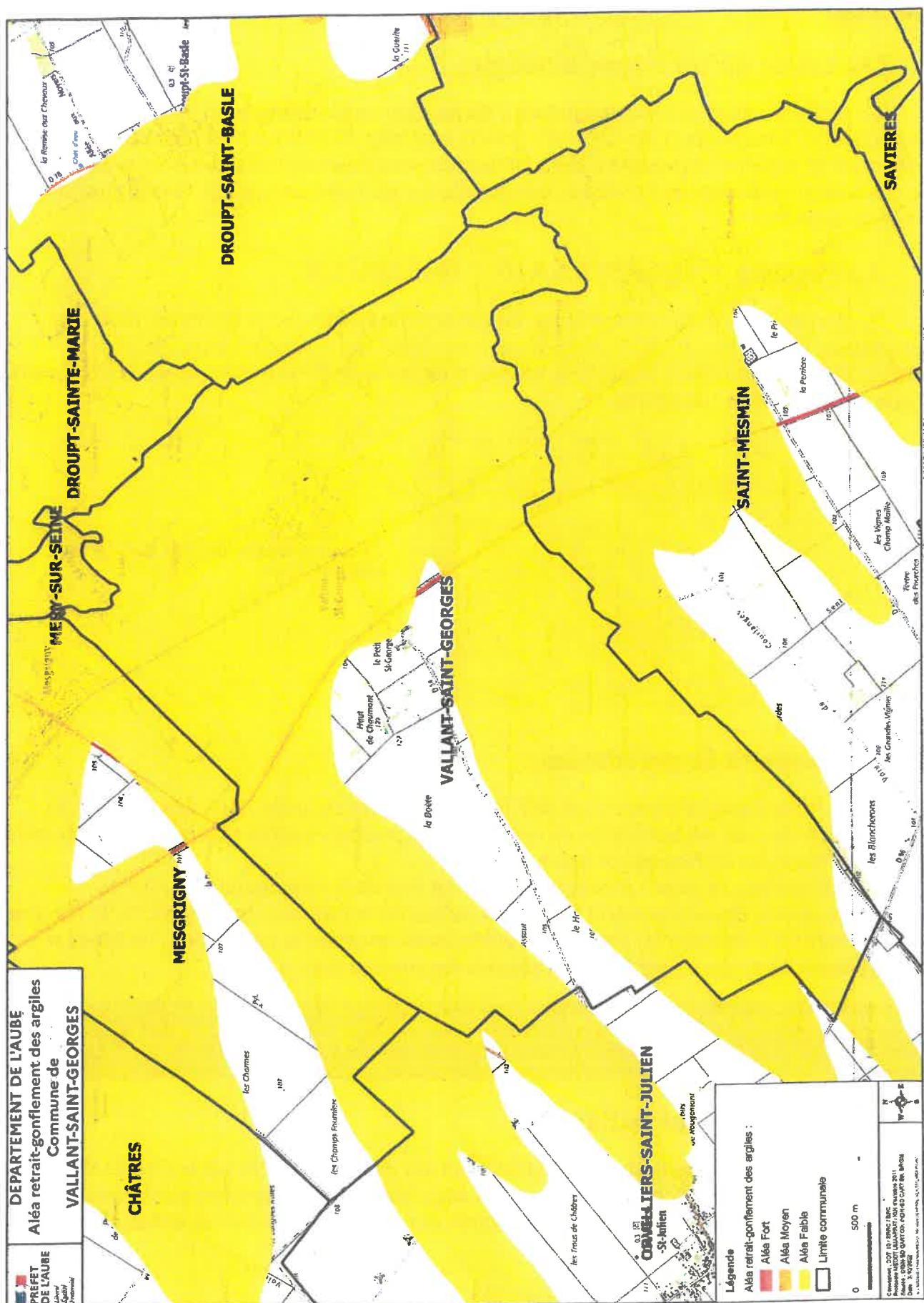
Réaliser une structure étanche autour du bâtiment.

Retrouvez tous les conseils dans les brochures de recommandations :

[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

# Carte « retrait-gonflement des sols argileux »

## Aléa faible





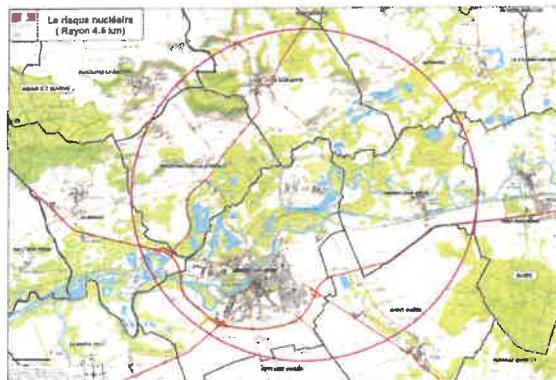
# Risque nucléaire

## Qu'est-ce qu'un risque nucléaire ?

Le risque nucléaire est la conséquence d'un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et des enceintes prévus à cet effet. Il peut survenir lors d'accidents de transports de matières radioactives, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et notamment sur une centrale nucléaire.

## Le risque à VALLANT SAINT GEORGES

La commune peut être concerné par un accident nucléaire avec le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (C.N.P ;E) de Nogent-sur-Seine, qui comprend deux réacteurs en exploitation depuis 1986 et étant située au-delà d'un rayon de 20 kms (*voir plaquette d'informations "Ayez les bons réflexes" du CNPE*).



Cartographie du rayon des 4,5 km autour du CNPE de Nogent-sur-Seine

## Les mesures de prévention :

Un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I) a été approuvé en juillet 2019, afin de planifier l'organisation de crise qui serait mise en oeuvre par les pouvoirs publics en cas d'accident survenant à la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

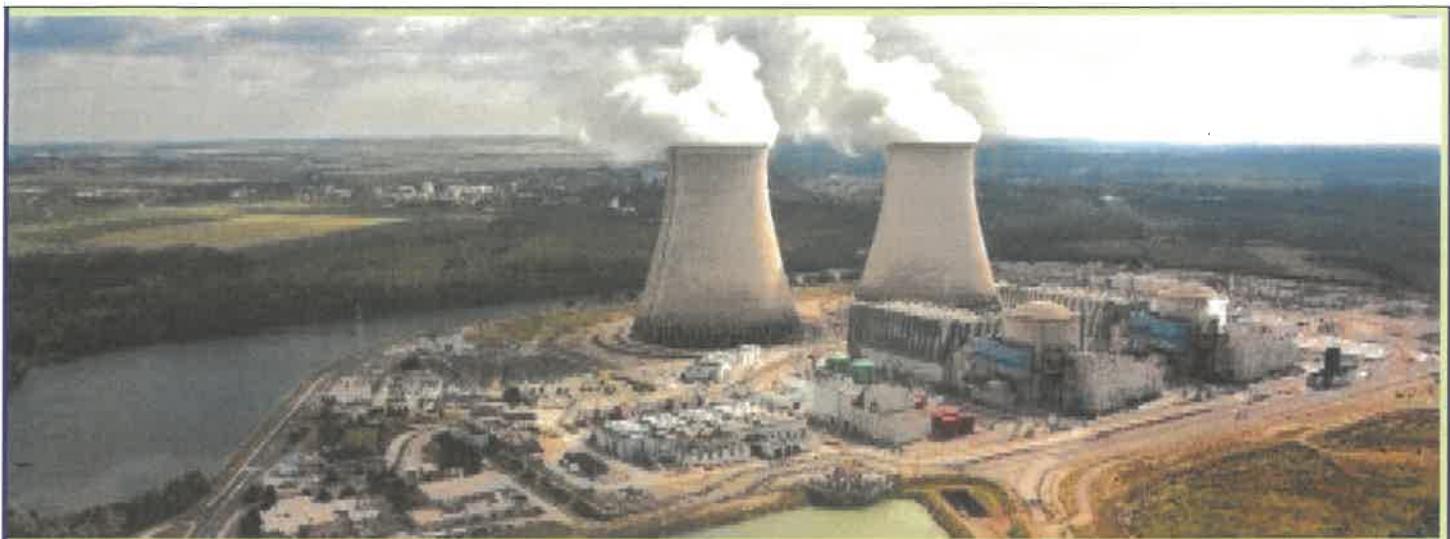
Son élaboration, sa mise à jour et son activation sont de la responsabilité du Préfet.

Mis en oeuvre en cas d'accident avec rejets radioactifs sortant des limites du CNPE, il a pour objectif essentiel l'organisation des secours publics **pour protéger la population, les biens et l'environnement** et sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en oeuvre.

- Parmi ces mesures :
- ▣ mise à l'abri des populations
  - ▣ distribution des comprimés d'iodure de potassium
  - ▣ éloignement temporaire ou évacuation.

## Les moyens de surveillance :

Une surveillance permanente de l'installation et des rejets est exercée par le CNPE. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (maire, pompier ou gendarmerie). Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de rassemblement.



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.
- Renseignez-vous sur le point de rassemblement et de distribution des comprimés d'iodure de potassium.
- Consultez le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE de Nogent-sur-Seine  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

### PENDANT L'ACCIDENT

#### Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
  - Écoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5 ou 91.7 / France Bleu 100.5 ou 100.8).
  - N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

### APRÈS L'ACCIDENT

#### Respectez les consignes données par les autorités

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



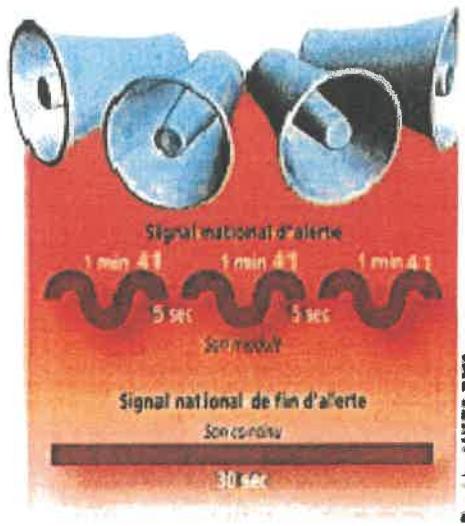
## ALERTE CNPE

En cas d'évènement majeur au CNPE de Nogent-sur-Seine, la population située dans la **zone de protection réflexe (4,5 km autour du site)** est avertie au moyen des sirènes d'alerte et par un dispositif automatique d'appel téléphonique mis en place par EDF. La population doit rejoindre au plus vite un bâtiment en dur, se mettre à l'abri et à l'écoute de la radio qui diffuserait les consignes de sécurité des autorités.

### Début de l'alerte

#### En cas d'évènement nécessitant une mise à l'abri :

L'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois à midi. Elle émet un son caractéristique en 3 séquences d'1 minute et 41 secondes soit le signal national d'alerte.



### Fin de l'alerte

#### Une fois le danger écarté :

les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

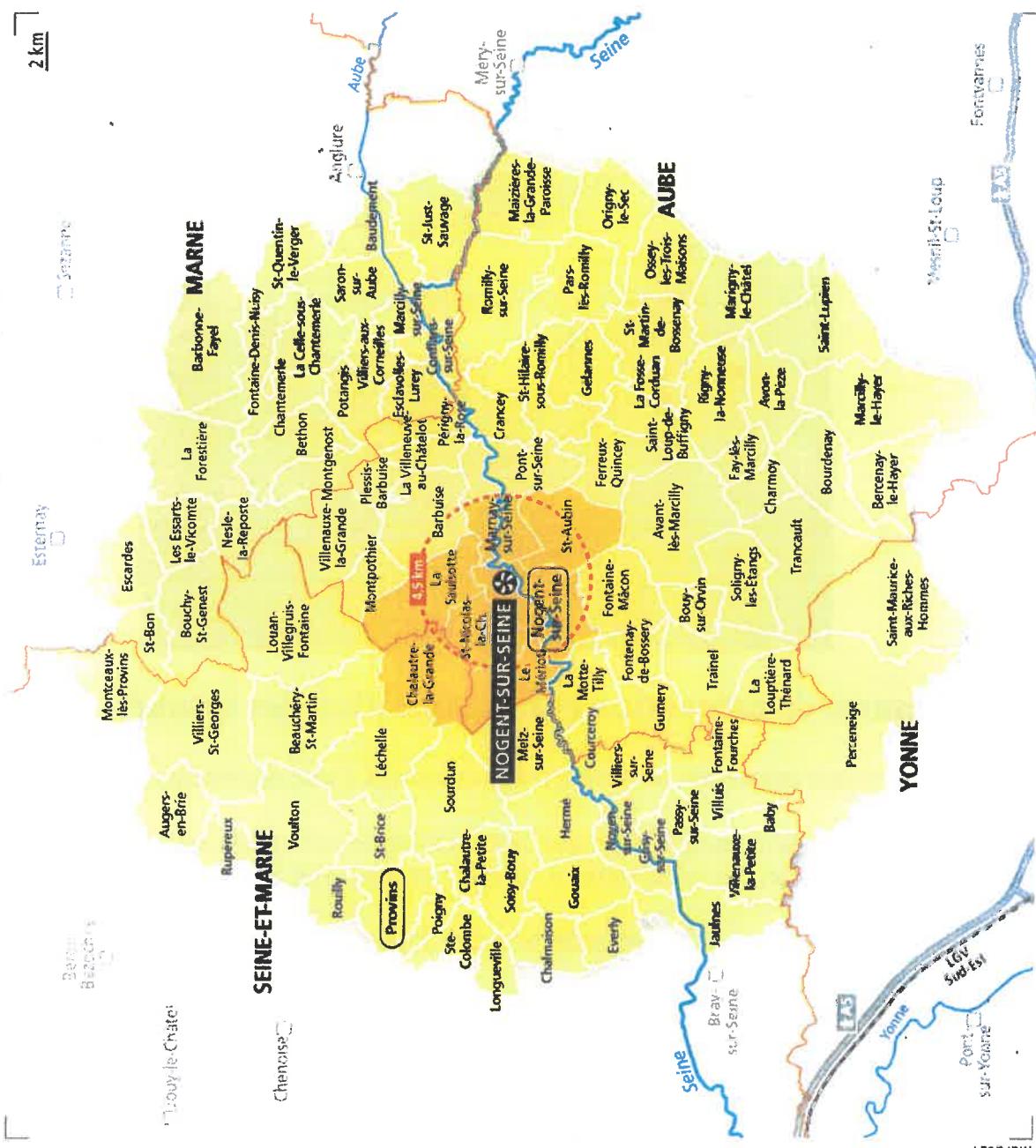
### Le pack « sécurité » à préparer chez soi

radio à piles, lampe de torche matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture / eau, couvertures, vêtements, papier personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



# Carte « rayon des 20 km autour du CNPE »

## PPI 0 - 20 KM DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE NOGENT-SUR-SEINE



Centrale nucléaire  
de production d'électricité EDF

Perimètre de mise à l'abri  
«réflecteur» : vous serez alertés  
par les sirènes et/ou recevez un  
appel automatique sur le  
téléphone de votre domicile.  
Mettez-vous à l'abri dès l'alerte  
et suivez les consignes.

Perimètre d'évacuation  
«immédiate» sur ordre du  
préfet uniquement.

Perimètre PPI 0 - 20 km

Typologie des villes  
(sous-préfecture)

Nombre de communes  
intégrées dans le rayon de

Autres  
Mairies et établissements  
TOTAL

0 - 5 km 6 1 - 7  
0 - 20 km 45 32 21 2 100  
0 - 20 km 80 394 habitants

0 - 5 km 6 1 - 7  
0 - 20 km 45 32 21 2 100  
0 - 20 km 80 394 habitants





## Risque industriel

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ ou l'environnement.

Le risque industriel peut se développer dans les établissements dont les activités et/ ou les produits utilisés ou stockés sont répertoriés dans une nomenclature spécifique.

- Les principales manifestations sont regroupées sous trois typologie d'effets :
- effets thermiques liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion
  - effets mécaniques liés à une surpression
  - effets toxiques

### Le risque à VALLANT SAINT GEORGES

La commune est concernée par ce risque par la présence d'un **bâtiment de stockage**.



### Les mesures de prévention et l'organisation des secours

Les établissements industriels sont répertoriés et soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Des dispositions réglementaires imposent aux exploitants (selon leur catégorie) différents plans de secours, étude de danger, et des concertations spécifiques envers les populations riveraines.

Dans le **Plan Communal de Sauvegarde**, le maire détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.

En cas d'accident, un **Poste de Commandement Communal** est mis en place par le maire pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, rassemblement de la population...).



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.

#### Si vous êtes témoin

- Donnez l'alerte :
   
**18 pompiers**
  
**17 police**
  
**112 depuis portable**
 en précisant la nature du sinistre.

### PENDANT L'ACCIDENT

- Ne fumez pas.
- Evacuez les environs de l'établissement.
- Si il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie
- Si un nuage toxique se dégage, fuir selon un axe perpendiculaire au vent
  - Trouvez un local pour se confiner et fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
  - Se laver en cas d'irritation, et si possible se changer
  - Écoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5 ou 91.7 / France Bleu 100.5 ou 100.8)
  - Ne téléphonez pas pour ne pas surcharger le réseau téléphonique
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

### APRÈS L'ACCIDENT

#### Respectez les consignes données par les autorités

- Ne sortez qu'après la fin de l'alerte ou sur ordre d'évacuation.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



## Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)

### Les effets :

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



### Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

### Le risque à VALLANT SAINT GEORGES

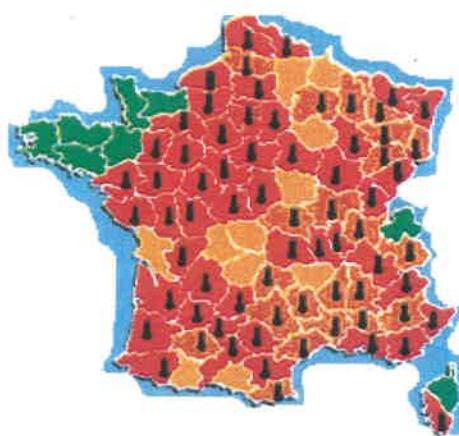
Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur deux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.

### Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.

	Vent violent		Neige-verglas
	Pluie-inondation		Canicule
	Orages		



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

## DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France ([www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr))

### **Si une tempête est annoncée**

- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

## PENDANT UNE TEMPÈTE

- Mettez vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques et téléphoniques.
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

## APRÈS UNE TEMPÈTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. Contacter votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



# Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

## Le risque à VALLANT SAINT GEORGES

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

### Les modes de transmission :

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

### Les mesures de prévention :



## Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Eviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



# Risque sanitaire : canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

## Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

## Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personnes de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule. Elle est consultable depuis le site ([www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr))



## Les bons réflexes !

### Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif.  
Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

### Parents - enfants



Buvez au moins 1L % d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



## NOTES



## NOTES



## Les numéros utiles

Mairie de VALLANT SAINT GEORGES mairie.vallant@orange.fr	03.25.21.12.18
Préfecture de l'Aube – Troyes prefecture@aube.gouv.fr	03 25 42 35 00 Site internet : <a href="http://www.aube.gouv.fr">www.aube.gouv.fr</a>
Direction Départementale des Territoires ddt@aube.gouv.fr	03 25 46 20 25
Pompiers	18 ou (par portable : 112)
Police / Gendarmerie	17
SAMU	15
Conseil Départemental Centre routier	0 800 12 10 10
Météo France	0 899 71 02 10 Site internet : <a href="http://www.meteofrance.fr">www.meteofrance.fr</a>
Vigicrues	Site internet : <a href="http://www.vigicrues.gouv.fr">www.vigicrues.gouv.fr</a>
Géorisques	Site internet : <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a>

### Écoutez les informations :

Champagne FM 97.5  
 France Bleue 100.8  
 France Info 105.5  
 France Inter 95.3  
 France 2 et France 3  
 Canal 32

Plus d'informations sur  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)